

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE
PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

RÉCEPTION DE DEMANDES ÉCRITES

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION 2026-U59-49
ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 – PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, D'OCCUPATION OU DE MODIFICATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
CONCERNANT LE BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 5 579 598 DU CADASTRE DU QUÉBEC -
4648 CHEMIN DAOUST - RENOUVELLEMENT DE L'USAGE DE LOCATION EN COURT
SÉJOUR – ZONE VC-925

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 juillet 2026, le conseil a adopté le second projet de résolution précité le 14 juillet 2026.

Objet du second projet de résolution et demande de participation à un référendum

2. Ce second projet concerne un projet particulier de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) sur le site situé au 4648, chemin Daoust sur le lot 5 579 598 du cadastre du Québec pour le renouvellement de l'usage de location en court séjour.
3. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
4. Une demande relative aux dispositions qui suivent peut provenir de cette zone et des zones contiguës à celle-ci, lesquelles sont énumérées à la section « zones concernées ».

Ces dispositions sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée.

Une telle demande vise à ce que la résolution contenant une telle disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique, ainsi que de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

Conditions de validité d'une demande

5. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - Être reçue par écrit, **au plus tard le 23 juillet 2026, à 23 h 59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - En personne ou par la poste aux coordonnées suivantes :
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

***Attention aux délais postaux applicables ***
 - Par courriel à l'adresse suivante greffe@vsadm.ca

- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

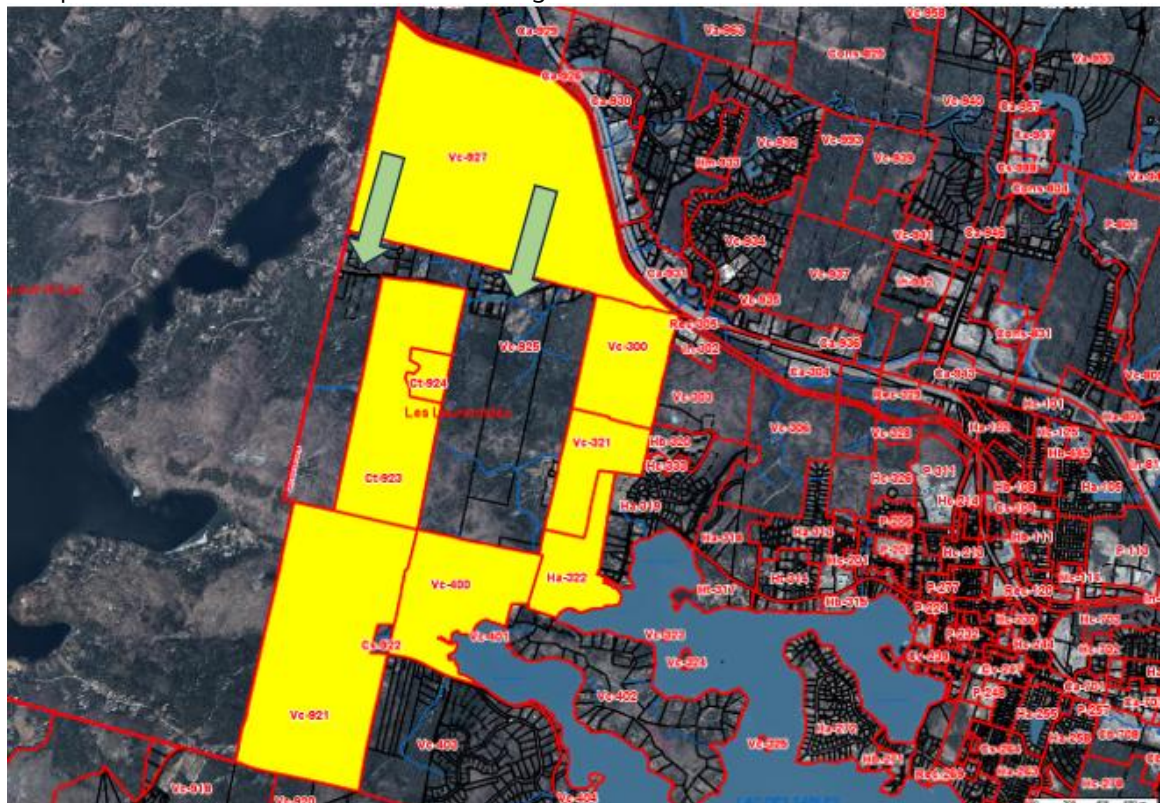
Personnes intéressées

6. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande, de même que les renseignements permettant de déterminer les conditions supplémentaires relatives aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise et les renseignements permettant de déterminer les conditions d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale, peuvent être obtenus en communiquant avec le Service juridique et greffe par courriel à greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Zones concernées

7. Ce second projet de résolution vise la zone décrite ci-dessous, ses délimitations par voies de circulation, ainsi que les zones contiguës, lesquelles sont illustrées sur le croquis ci-dessous.

- Zone visée
 - Vc-925
- Délimitation de la zone visée par voies de circulation
 - Au nord la limite de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac;
 - Au sud par les lots 5 581 569, 5 581 558, 5 582 008 et 5 581 901 tous du cadastre du Québec;
 - À l'est par les lots 6 340 394, 6 240 100, 6 240 122, 6 240 488, 6 240 521, 6 240 533, 6 240 588, 6 240 632 tous du cadastre du Québec;
 - À l'ouest par les lots 5 911 294, 5 909 908, 5 909 914, 5 911 570 et 5 911 578, tous du cadastre du Québec.
- Zones contiguës
 - Vc-927, Vc-300, Vc-321, Ct-924, Ct-923, Ha-322, Vc-400, Vc-921
- Croquis de la zone visée et des zones contiguës



Consultation du projet

10. Le second projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, via le lien suivant : <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, section « Documents pour la prochaine séance », onglet 2026 « 14 juillet 2026 – Ville » ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.
11. Le formulaire de demande de participation à un référendum est disponible sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section Ville via le lien suivant : <https://vsadm.ca/avis-publics> ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 juillet 2026.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe